

Communiqué des sociétés

TUNISO EMIRATIE SICAV Changement de commission du dépositaire

Il est porté à la connaissance des actionnaires de TUNISO-EMIRATIE SICAV que les honoraires du dépositaire que la SICAV verse à son dépositaire sont portés à 5 000 Dinars TTC par an contre 1 000 dinars HT auparavant.